



Commune
de Saint-Sulpice

Avis de travaux de curage

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Sulpice dispose d'un réseau de collecteurs d'assainissement de 35'000 mètres linéaires environ, avec pas moins de 1'000 organes tels que des chambres de visite ou des grilles avaloirs. Ces ouvrages publics permettent la collecte et le transport, depuis les biens-fonds privés, des eaux usées (WC, lave-linge, etc.) vers une station d'épuration et des eaux claires (pluie, source, etc.) vers leur point de rejet au milieu naturel.

La commune est responsable de ce patrimoine et se doit en conséquence d'assurer son entretien et son bon fonctionnement. La municipalité a donc décidé de réaliser, sur l'année 2020, des travaux de curage et d'inspection par caméra de l'ensemble des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées du territoire communal. Ces travaux permettront de réaliser dans un premier temps le nettoyage de l'ensemble des collecteurs ainsi que d'établir, dans un second temps, un constat précis de leur état.

Afin de réaliser ces travaux, la Commune de Saint-Sulpice a mandaté la société **Cand-Landi SA** qui interviendra sur l'ensemble du territoire communal à compter du **17 février 2020** (durée env. 4 mois) Vous apercevrez tout au long de cette période les véhicules de l'entreprise.



Des flyers d'information seront distribués dans vos boîtes aux lettres ou placardés dans les entrées d'immeubles dès lors que les travaux interviendront dans votre quartier. Malgré les importantes précautions prises par notre mandataire, ces travaux pourront engendrer quelques petits désagréments, et notamment des nuisances sonores et olfactives. Nous vous demandons dès lors de suivre les consignes ci-dessous :

- **Veillez à fermer vos abattants (couvertres) de WC.**
- **Veillez également obstruer toutes les évacuations d'évier, de lavabo et de douche.**
- **Il est important de débrancher les écoulements des machines à laver, lave-vaisselle et autres qui ne sont pas équipés de clapet anti-retour.**
- **Après les travaux, il est conseillé de rajouter de l'eau dans tous les siphons.**

Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des consignes.

Nous vous prions de croire que tout sera mis en œuvre pour atténuer les nuisances occasionnées et souhaitons que ces interventions se déroulent dans les meilleures conditions pour les riverains ainsi que pour l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Pour information, certains collecteurs communaux transitent sous le domaine privé. Dans ce cas, il est possible que notre mandataire soit dans l'obligation d'intervenir sur votre propriété. Nous vous demandons dès lors de lui réserver le meilleur accueil. Un avis de passage vous sera distribué en conséquence (48h avant intervention).

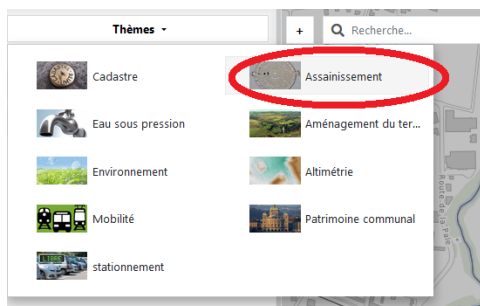
./.

A ce titre, si vous souhaitez vous assurer de la présence de collecteurs communaux sur votre parcelle, nous vous invitons à consulter le guichet cartographique de la commune en suivant la procédure ci-dessous :

1. Sur internet, connectez-vous à l'adresse ci-dessous :
<https://www.st-sulpice.ch/prestations-a-la-population/guichet-cartographique>
2. Dans la fenêtre, cliquez sur le lien entouré en rouge



3. Après ouverture de la nouvelle fenêtre, cliquez sur le menu déroulant « thème » puis sur « Assainissement »



En plus des travaux précités, la commune a décidé de réaliser un relevé planimétrique et altimétrique complet de l'ensemble des chambres communales. Ce travail sera effectué par le cabinet de géomètres **DTP SA**. Plus précisément, ces relevés seront effectués à l'aide d'une canne GPS ou d'un théodolite.

Comme pour la société Cand-Landi, DTP SA sera susceptible d'intervenir sur les domaines privés. **Les relevés étant relativement courts (quelques minutes sur place) aucun flyer ne sera distribué pour indiquer les horaires de passage.**

Pour toutes informations complémentaires, les personnes ci-dessous se tiennent volontiers à votre disposition :

- **Direction des travaux** : Schopfer et Niggli SA au 021 613 14 11
- **Entreprise** : Cand-Landi SA au 024 447 42 00

Nous nous excusons d'ores et déjà pour les éventuels désagréments causés par ces interventions et vous remercions pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Commune de Saint-Sulpice